Ondes URBAINES

VILLES de FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

Mercredi 21 Novembre 2012 - n°627

Economie - Vers un étalement de la réforme des rythmes scolaires
Economie - Christian Pierret interpelle Pierre Moscovici
Attractivité - Demain je quitte la capitale !
Normes - Création d'une haute autorité d'évaluation des normes
Santé - Tous les territoires ont droit à la santé
Enseignement supérieur - Logement autonome des jeunes - La FVM auditionnée par le CESE

ECONOMIE

Vers un étalement de la réforme des rythmes scolaires

Lors de son allocution devant les maires de France réunis en Congrès, ce mardi 20 novembre, le Président de la République a rappelé ses priorités sur la modernisation de l'école. Conscient des difficultés de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, il a exprimé son **accord pour que la réforme s'étale sur 2 ans et n'entre en application dès septembre 2013, que pour les communes qui seront prêtes**. « *Les autres prendront le temps nécessaire* », a t-il précisé.
Il a également ajouté qu'un **fonds spécifique de 250 millions d'euros** serait créé pour les communes les plus en difficultés qui mettront en œuvre la réforme dès 2013.
Rappelons que les associations nationales d'élus - dont la FVM - sont associées à la concertation engagée sur ce sujet par le ministre de l'Education nationale, Vincent Peillon. Rappelons que lors d'une réunion, à laquelle participaient pour la FVM, Pierre Régnault, maire de La Roche-sur-Yon et Catherine Vernette, directrice des affaires scolaires de Béziers, le ministre a rappelé le principe de la **semaine de 4,5 jours incluant les 3 heures du mercredi. (5h15 de cours par jour au lieu de 6 h actuellement**). *Les élèves du primaire auront moins d'heures de cours à la rentrée 2013, mais ne quitteront pas l'école avant 16 h 30*, a promis Vincent Peillon. Ils seront scolarisés le mercredi matin et feront leurs devoirs dans une école qui devra accueillir « *davantage de pratique culturelle et sportive ».* Sur cette réorganisation des journées d'école, *« l'Etat doit prendre ses responsabilités »,* mais les collectivités territoriales *« y seront associées dans le cadre des projets éducatifs locaux ».*
Le ministre a précisé que cette **évolution des rythmes scolaires n'était pas du ressort législatif**. Elle ne sera donc pas au menu de la loi d'orientation et de programmation sur l'école, qu'on annonce maintenant pour janvier 2013.
Elément nouveau, Vincent Peillon a informé la délégation que **la prise en charge des communes en accueil périscolaire serait de 3 heures hebdomadaires** (1h30 avec l'ensemble des effectifs après la fin des cours et 1h30 en sous groupe pour les élèves qui ne bénéficient pas du soutien scolaire (assuré dans le même temps par les enseignants). Sur ce dernier point, le Snuipp, syndicat majoritaire des enseignants du primaire, n'envisage pas accueillir plus de 5 à 6 élèves par classe pour cette heure trente de soutien.
Si les élus restent attachés à la réforme et à l'amélioration du système scolaires, ils sont particulièrement inquiets sur sa mise en œuvre, qui soulève de **nombreuses questions d'organisation (locaux d'accueil, qualité des activités proposées, ressources humaines disponibles pour l'encadrement, transports scolaires, restauration le mercredi, mais aussi de responsabilité de la collectivité ou de l'Etat...).** Pierre Régnault avait demandé que des délais puissent être proposés aux communes qui ne seraient pas prêtes.
Les élus se sont montrés très préoccupés par les incidences financières de cette réforme. **A aucun moment le ministre n'a d'ailleurs apporté de réponse à la question de la prise en charge financière, même si le Président de la République avait clairement annoncé lors de son discours à la Sorbonne, que « l'Etat ne se défaussera pas sur les collectivités territoriales ».**
Un travail interministériel associant la CNAF et le ministère de la Jeunesse et des Sports est envisagé pour étudier les moyens d'aider les communes sur le nouveau dispositif (normes d'encadrement).
Plusieurs associations d'élus dont la FVM ont à ce sujet adressé un courrier au Premier ministre demandant un groupe de travail pour évaluer le coût de la réforme et un abondement du Fonds national d'action sociale pour le financement du périscolaire, via la mise en place de projets éducatifs locaux.
Vincent Peillon a émis son intention d'élargir la concertation et de faire en sorte que tous les acteurs puissent être consultés en même temps : syndicats d'enseignants, éducation populaire, parents d'élèves et associations d'élus. Ces réunions de concertation devraient se tenir très prochainement.

ECONOMIE

Christian Pierret interpelle Pierre Moscovici

Dans un courrier en date du 15 novembre dernier, Christian Pierret, Président de la FVM et maire de

Saint-Dié-des-Vosges, a saisi Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances des conséquences budgétaires et fiscales de la base minimum de cotisation foncière des entreprises (CFE). En effet, les redevables à la CFE peuvent se voir appliquer une base plancher d'imposition fixée par délibération à prendre avant le 31 décembre de la première année d'application.
Christian Pierret y souligne que *« des intercommunalités de villes moyennes ont, l'an passé, délibéré pour revoir les limites de cette base taxable, et cela sans pouvoir en mesurer ni connaître précisément les conséquences, puisque ne pouvant avoir accès aux prévisions de liquidation de l'administration fiscale »*. Cette cotisation a aujourd'hui des répercussions importantes pour certaines entreprises - notamment celles dont le chiffre d'affaires est de plus de 100 000 euro - et qui, pour autant, ne font pas de gros bénéfices.
Dans une période agitée où artisans, professions libérales, et commerçants reçoivent leur avis d'imposition - la date limite de paiement est fixée au 15 décembre cette année - le président de la FVM souhaite savoir *« dans quelle mesure Bercy pourrait rapidement informer les collectivités des possibilités de rapporter leurs précédentes délibérations, et étudier en partenariat avec elles les principes et les conséquences d'une nouvelle délibération ».*
*« Dans un souci de justice fiscale »*le président de la FVM souhaite enfin savoir *« s'il existe des possibilités d'adapter la législation fiscale afin de moduler cette cotisation minimum en fonction de la nomenclature des activités exercées. Cette mesure permettrait de corriger au moins partiellement l'aubaine fiscale dont ont profité les titulaires de BNC, lors la réforme de la taxe professionnelle »*.
Si l'on en croit de premiers échos, le Gouvernement devrait adapter la législation – dans le cadre du prochain collectif budgétaire de décembre – afin de permettre aux collectivités de revenir sur leurs délibérations de l'année dernière. Les contribuables concernés devraient alors pouvoir obtenir un dégrèvement sur leur cotisation.

ATTRACTIVITÉ

Demain je quitte la capitale !

La campagne de communication, co-orchestrée par la FVM en partenariat avec 6 villes et agglomérations de taille moyenne, s'achève cette semaine avec la parution mardi 20 novembre de la quatrième et dernière publication de la série, dans le quotidien Direct Matin.

Quitter l'Ile-de-France pour une ville moyenne !

Alors qu'un sondage récent montre que 37% des franciliens aspirent à rejoindre la province, la considérant comme le « lieu de vie idéal », la FVM et ses six villes témoins ont souhaité promouvoir les villes à taille humaine comme destination de choix, rappelant la qualité de vie qu'elles offrent à leurs habitants. Compromis idéal entre le rythme trépidant de l'Ile-de-France et la ruralité, les villes moyennes offrent le confort de la vie en ville, sans les inconvénients (stress, forte densité, files d'attente trop longues, prix de l'immobilier...). A raison de quatre publications, Albi, Beauvais, Chambéry, Quimper, Saint-Dié-des-Vosges et Vitré ont décliné quatre arguments majeurs pour inciter les cadres et entrepreneurs franciliens à venir s'installer dans l'une de ces villes.

Prendre le temps de vivre

Pour la première publication, les villes ont choisi d'insister sur les bienfaits d'une vie plus sereine. La proximité en toute chose et notamment avec les services (crèche, école, médiathèque...) ou entre le domicile et le lieu de travail (trajet moyen : 13 minutes), permet aux habitants de passer moins de temps dans les transports et de disposer de davantage de temps libre à consacrer à leur famille, aux loisirs, à la détente...

Lire la première publication

Augmenter son pouvoir d'achat

Argument de poids en période de crise, la 2ème publication insiste sur le gain de pouvoir d'achat que représente la vie en ville moyenne, comparé au coût de la vie en Ile-de-France. Rappelons en premier lieu l'opportunité offerte par les villes moyennes de devenir propriétaire, grâce à un coût du foncier bien moindre en comparaison avec les prix d'Ile-de-France.

Lire la deuxième publication

Accéder à des services de proximité et de qualité

A travers la troisième publication, les franciliens étaient invités à découvrir combien la vie en ville moyenne était facilitée par l'accès à des services diversifié, de proximité et de qualité. Six anciens franciliens, heureux d'avoir choisi de s'installer en villes moyennes, ont ainsi témoigné de la facilité d'accès aux services, que cela concerne la garde de leurs enfants, l'accès aux clubs de sport, aux équipements (médiathèque, écoles...), aux soins, à un enseignement supérieur de qualité ou encore aux infrastructures de transport (aéroport, TGV, routes...).

Lire la troisième publication

Se réaliser professionnellement

Soucieuses d'offrir une vraie qualité de vie à leurs habitants, les villes moyennes ont voulu montrer enfin, par cette quatrième et dernière publication, qu'elles sont aussi des territoires d'innovation, siège de start-up innovantes, terrain d'expérimentation pour la recherche fondamentale et appliquée, et qu'elles forment des jeunes qualifiés qui seront autant de collaborateurs disponibles pour répondre aux besoin de déploiement des entreprises. Grâce aux réseaux de proximité, à la disponibilité des élus et aux conditions avantageuses qu'ils proposent, les villes de taille moyenne se montrent attractives aux entreprises, et offrent un concours de poids dans la production de richesses en France. *Lire la quatrième publication*

NORMES

Création d'une haute autorité d'évaluation des normes

Une proposition de loi portant création d'une Haute autorité chargée du contrôle et de la régulation des normes applicables aux collectivités locales, présentée par les sénateurs Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois, et Jacqueline Gourault, présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, a été enregistrée au Sénat le 12 novembre 2012.

Ce texte répond à une attente forte des élus locaux exprimée pendant les Etats Généraux de la démocratie territoriale.

Selon l'exposé des motifs, elle vise à *créer une institution dont l'autorité et la représentativité seraient incontestables, qui aurait pour mission de contrôler l'ensemble des normes applicables ou susceptibles d'être appliquées aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics*. **Composition**

Cette Haute autorité dotée de l'autonomie financière serait composée de :

2 députés, 2 sénateurs, 3 conseillers régionaux, 3 conseillers généraux, 6 conseillers communautaires, 10 conseillers municipaux et 9 représentants de l'Etat.

Elle serait présidée par un représentant des collectivités territoriales, élu en son sein par les membres titulaires d'un mandat électif et renouvelable tous les six ans. **Missions**

La Haute autorité serait consultée par le Gouvernement sur l'impact technique et financier des projets de loi et de textes règlementaires créant ou modifiant des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics.

Elle émettrait un avis sur les projets de texte communautaire ayant un impact technique et financier. Seraient exclues les normes justifiées directement par la protection de la sûreté nationale.

Elle pourrait également se saisir des normes en vigueur applicables. En cas d'avis défavorable sur tout ou partie d'un projet de texte, le Gouvernement disposerait d'un délai de six semaines pour élaborer un nouveau projet.

SANTÉ

Tous les territoires ont droit à la santé

La FVM plublie une synthèse des rendez-vous de l'intelligence locale sur la santé, qui se sont tenus le 14 novembre 2012, et met en ligne les vidéos des débats.

En ouverture des Rendez-vous de l'intelligence locale **,** le président de la Fédération des Villes Moyennes, Christian PIERRET, maire de Saint-Dié-des-Vosges, ancien ministre, a rappelé le rôle d'animateur du Territoire des villes moyennes et de leurs agglomérations.

« Les acteurs locaux veulent être des parties prenantes des politiques de santé. C'est le sens du *Rendez-vous de l'intelligence locale* que nous consacrons aujourd'hui aux questions de santé.

Les points saillants sur l'état de la santé en France : en 2011, le déficit de l'assurance maladie, était de 8,6 milliards d'euros, l'accès aux soins par les urgences pour les plus pauvres, l'hôpital devenant le généraliste des pauvres, en même temps que le rural autour des villes moyennes se désertifie de sa présence médicale. Une visite aux urgences coûte à la collectivité 250 euros, soit plus de dix fois une visite chez le généraliste.

La *Sécurité sociale,* dont nous sommes très fiers, n'est pas une *assurance* sociale. Nous voulons exprimer la notion de valeur de la sécurité sociale, telle qu'elle a été fondée par le texte du programme national de la résistance et à laquelle nous sommes très attachés. Trois directions essentielles y sont développées : l'accès à la santé est l'une des préoccupations majeures de nos concitoyens, l'aménagement du territoire dont la ville moyenne est, en ce début du XXIè siècle, le porteur, et le rétablissement des actions de prévention et d'éducation à la santé. Les maires sont des bâtisseurs de la santé sociale (éducation-prévention, logement, allongement de la vie et offre de service aux personnes âgées, politique hospitalière, accueil du handicap, santé mentale...). Les maires sont en première ligne sur de nombreux sujets liés à la santé.

Nous devons donc être très vigilants sur cette cogestion disymétrique avec l'Agence régionale de santé en ce qui concerne le sanitaire et social ». *Lire la suite….*

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Logement autonome des jeunes - La FVM auditionnée par le CESE

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) s'est saisi en mai dernier de la question du logement autonome des jeunes. Il a confié le soin d'élaborer un rapport et un projet d'avis à sa section de l'Aménagement durable des territoires, que préside Jean-Alain Mariotti. Claire Guichet, membre du groupe des organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse du CESE, a été désignée pour rapporter cette saisine. Les membres de la section ont souhaité entendre la Fédération des Villes Moyennes dans le cadre de l'audition des représentants des collectivités territoriales qui s'est tenue le 7 novembre en présence de Michel Heinrich, député-maire d'Épinal, représentant la FVM, Claudy Lebreton, président du conseil général des Côtes d'Armor, président de l'Assemblée des départements de France (ADF) et Emmanuelle Cosse, vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France, présidente de la commission logement de l'Association des

régions de France (ARF).

L'accroissement du mal-logement des jeunes

Le coût des logements s'est beaucoup accru dans la période récente. Les jeunes sont les premiers à en subir les conséquences du fait de la conjonction de plusieurs phénomènes. Leur mobilité régulière pour étudier ou pour trouver de premières expériences salariées est souvent entravée par la recherche d'un logement et les expose davantage aux hausses de loyers lors des renouvellements de bail. Le chômage et la précarité de l'emploi les mettent particulièrement en difficulté pour offrir des garanties aux bailleurs.

Le coût des loyers dans le parc privé est le principal facteur de difficulté, d'autant que les jeunes y sont plus représentés que le reste de la population : 53% des moins de 30 ans contre 20% des ménages. De plus, le fort taux de célibataires dans cette catégorie d'âge rend moins probable un partage des coûts du logement et les petites surfaces sont proportionnellement plus chères au m^2. S'y ajoute la problématique des cautions et garanties exigées.

Les réponses offertes par l'action publique s'avèrent insuffisantes : nombre limité de places offertes en résidences universitaires et en foyers de jeunes travailleurs, faible part des petits logements dans le parc total et accès de plus en plus faible des jeunes au logement social. Il convient aussi d'interroger le système d'aides publiques permettant l'accès au logement des jeunes.

Ainsi trop de jeunes se voient dans l'obligation de s'éloigner des centres urbains, de faire face à des taux d'effort particulièrement élevés, voire d'accepter des logements indécents. Ce contexte tend à retarder l'âge de la décohabitation d'avec les parents, élément majeur de l'accès à l'autonomie, ou à provoquer des retours contraints au domicile parental, particulièrement dans les grandes agglomérations.

Une action locale très hétérogène

Rappelant combien l'action des collectivités locales est indispensable dans la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques, Claudy Lebreton a évoqué les nouveaux transferts de compétences qui devraient intervenir dans le cadre de l'acte III de la décentralisation et qui pourraient concerner le logement et l'enseignement supérieur. Dans son allocution lors des États généraux de la démocratie locale en octobre dernier, le président de la République a indiqué qu'un chef de file devrait être désigné en matière de jeunesse. Cette jeunesse étant diversifiée, elle nécessite des réponses hétérogènes des conseils généraux dans le cadre de leurs compétences en matière d'action sociale. L'enjeu est de fluidifier et simplifier les dispositifs et procédures attachés au logement des jeunes, mais aussi de renforcer la mutualisation. Michel Heinrich a salué la justesse de la saisine qui exprime bien la problématique et la difficulté de l'appréhender : le logement autonome concerne deux grandes catégories de jeunes, ceux qui sont en emploi ou au chômage et ceux qui étudient. S'agissant de ces derniers, les villes moyennes ont une politique très volontaire dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la qualité de vie étudiante. Les actions de ces villes en matière de logement sont très diverses et l'implication des acteurs concernés très variable. Les régions et les départements s'impliquent parfois aux côtés des villes moyennes et de leurs communautés. Certaines bénéficient de l'intervention du CROUS, d'autres pas. Parfois, l'office public de l'habitat propose des logements aux étudiants. Certaines villes moyennes et intercommunalités construisent des logements, certaines gèrent directement les résidences universitaires, d'autres en louent. Certaines à l'instar des communautés de Bourges, Épinal et Vichy ont initié une labellisation… S'agissant des jeunes actifs qu'ils soient en emploi, en alternance ou au chômage, les réponses sont aussi très diverses : foyer de jeunes travailleurs, lutte contre le logement inoccupé, cité des jeunes faisant la part belle à la mixité, mission locale, intermédiation locative, etc. Il n'y a de règle et chaque collectivité apporte des réponses en fonction du contexte territorial, de son tissu locatif et social. Emmanuelle Cosse a, elle aussi, insisté sur la nécessité de traiter le logement des jeunes dans son ensemble et pas seulement celui des étudiants. Si toutes les régions travaillent sur ce dernier, toutes ne financent pas le logement social. Les dispositifs mis en œuvre par les collectivités locales sont très segmentés (étudiants, apprentis, actifs, précaires) et les outils dont elles disposent ne sont plus adaptés. Il s'avère nécessaire d'évoluer vers un système mixte de logements accueillant les deux catégories de jeunes. Il faut également mettre à plat le dispositif des APL et PLS, travailler sur la question des cautionnements et garanties. Les débats qui ont suivi les interventions ont mis en exergue la nécessité de mettre en place un guichet unique ou un lieu unique permettant aux jeunes d'appréhender l'ensemble des dispositifs et aides existants, dans un souci de lisibilité. Sur la gouvernance, la définition d'un chef de filat en matière de logement a également fait l'objet d'un consensus. C'est l'un des enjeux de l'acte III de la décentralisation comme l'a souligné le maire de Colmar, Gilbert Meyer, qui a insisté sur le fait que les villes moyennes et leurs intercommunalités constituent un terrain d'expérimentation pertinent.

AGENDA

Jeudi 22 novembre 2012 – Paris
Intervention de Christian Pierret, président de la FVM, lors du Congrès des maires de France
Mercredi 5 décembre 2012 – Paris
Conseil d'administration de la FVM
Mercredi 5 décembre 2012 – Paris
Audience auprès de Cécile Duflot, Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi